

Service académique de gestion collective

Affaire suivie par :

Andréa YASHCHUK

Tél. 03 88 45 92 67

Mél : mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt Noire
CS 30006
67083 STRASBOURG Cedex

À
Madame /Monsieur....
Professeur des écoles

**Nom de
l'école**

s/c de madame l'inspectrice ou monsieur l'inspecteur
de l'éducation nationale de IEN **[NOM de CIRCO]**

Strasbourg, le vendredi 28 février 2025

Objet: Mesure de carte scolaire – Année 2025/2026

Par le présent courrier, je vous informe de la fermeture d'un poste à compter de la prochaine rentrée scolaire dans l'école (ou le RPI) dans laquelle vous êtes titulaire d'un poste définitif.

Après étude des personnels de l'école, il s'avère que vous êtes le dernier arrivé sur le poste concerné, et donc à ce titre, impacté par cette fermeture.

Toutefois, si un volontaire se manifeste, c'est alors lui qui bénéficiera des points de mesure de carte scolaire et quittera l'école.

Dans ce cas, vous devez tous les deux en informer la DSDEN de ce choix par email (mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr), avant le vendredi 7 mars 2025.

Vous, ou le volontaire, devez participer au mouvement intra-départemental qui se déroulera du **31 mars au 14 avril 2025**. Votre barème sera **bonifié** sur les postes de nature équivalente, les postes de remplaçants et les postes de titulaires de secteur selon les modalités suivantes :

- **1000 points** sur la circonscription en cas de fermeture d'école uniquement (hors cas de fusion d'école)
- **500 points** sur les vœux formulés sur l'école (ou le RPI) concernée par la mesure
- **300 points** sur les vœux formulés sur la circonscription de l'école (ou du RPI) concernée par la mesure
- **100 points** sur les vœux formulés sur le reste du département

Une bonification de 60 points s'ajoute automatiquement aux valeurs ci-dessus si vous êtes concerné par une ou plusieurs suppressions de poste successives, immédiatement antérieures à votre affectation actuelle. Vous bénéficiez également d'une priorité de retour sur le poste perdu en cas de réouverture au plus tard le 1^{er} septembre de l'année du mouvement et l'année suivante.

Le Directeur académique



Nicolas FELD-GROOTEN